

Partenaires pour accueillir : les clés de la réussite

Vous avez choisi d'accueillir des enfants ou des jeunes éloignés du scoutisme grâce à un partenariat avec une autre association ?

Cette fiche vous livre quelques éléments concrets pour vous y aider. Gardez en tête que vous êtes les meilleurs ambassadeurs du scoutisme : une prise de contact simple, vivante et à votre image vous permettra de démarrer votre partenariat sur de bonnes bases !

COMMENT TROUVER UN PARTENAIRE PRES DE CHEZ VOUS ?

Les Scouts et Guides de France sont partenaires de plusieurs associations nationales. Toutes ont des implantations locales et que vous pouvez contacter. ***Vous trouverez ces contacts dans l'annexe 1 de cette fiche : « Les partenaires ».***

Des associations et institutions, sont particulièrement engagées auprès des familles et jeunes en situation de précarité. Certaines structures permettent de connaître une grande partie des associations et institutions à l'échelle d'une région, d'un département ou d'une commune, comme :

- **La mairie.** Elle détient la liste et les contacts de toutes les associations présentes dans votre commune.
- **Les Délégués départementaux à la vie associative.** Ils peuvent vous communiquer toutes les coordonnées des associations de votre département : [trouver son contact](#)
- **Les unions départementales et régionales des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).** Elles représentent les CCAS auprès de l'Etat, et pourront vous donner les contacts proches de votre groupe. Une partie des actions des CCAS est ciblée en direction des familles et de la jeunesse. [Recherchez un CCAS](#)

COMMENT ETABLIR UN PARTENARIAT ?

Faire connaissance et se présenter : la première rencontre est une prise de contact. L'objectif est de bien comprendre comment fonctionne le partenaire et d'expliquer comment fonctionne votre groupe SGDF. Il est important de prendre le temps de bien se présenter, d'exposer les projets éducatif et pédagogique des deux associations.

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs



Pour présenter le projet, retrouvez la fiche sur l'espace web Brownsea ou [en cliquant ici](#)
Vous pouvez aussi présenter des photos de camp ou de weekend ; cela rendra votre présentation concrète, vivante et renforcera considérablement l'impact de vos propos.

Formaliser le partenariat : la convention. Voir modèle de convention en annexe 2. Ce n'est pas une obligation, mais cela permet notamment de :

- Engager deux organisations, pas seulement des personnes, et assurer une certaine cohérence et éventuellement pérennité du projet.
- Minimiser les risques de conflits, de se doter de « règles du jeu » dès le départ. En cas de malentendus ou désaccords, la convention est un support de négociation et d'arbitrage.

Deux incontournables si vous établissez une convention de partenariat :

- Préciser la période de validité de la convention (durée), les conditions de reconduction et les conditions de désengagement des partenaires.
- Dater et signer impérativement.

ET APRES ? FAIRE LE BILAN ET GARDER LE LIEN

Faire le bilan avec le partenaire : prenez date dès l'été pour faire le bilan du camp à la rentrée. Identifiez avec le partenaire les moyens pour réaliser ce bilan

Deux bilans sont importants :

- **Le bilan du camp pour les participants :** pour cela, il est important de croiser le point de vue des familles, des chefs, de votre équipe de groupe, de votre partenaire.
- **Un bilan sur votre partenariat :** quelles réussites dans la mise en œuvre de votre partenariat ? quels points à améliorer, quelles pistes d'amélioration ? Votre action a-t-elle été fidèle à la convention que vous avez co-signée ? Si certains points ont été difficiles à concrétiser, pourquoi ?

Garder le lien avec le partenaire : cela facilite la prise de contact le jour où vous avez besoin de le recontacter. Et vous pouvez ainsi identifier d'éventuels projets à porter en commun : les idées de projets naîtront de la connaissance de vos activités respectives et de la porte ouverte aux opportunités.

Comment garder le lien ? Voici quelques idées :

- En plus du rendez-vous de bilan, invitez votre partenaire au **weekend de retour du camp**.
- Invitez votre partenaire à votre **weekend de rentrée**
- **Envoyer vos vœux** avec des nouvelles de votre groupe à Noël
- **Demandez des nouvelles** à votre partenaire : comment s'est passé la manifestation qu'ils ont organisé à la rentrée ?



Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides
 / sgdf



Annexe 1 : Les partenaires

Voici quelques exemples d'associations avec lesquelles votre groupe peut établir un partenariat :

Les Apprentis d'Auteuil

Fondation catholique reconnue d'utilité publique, les Apprentis d'Auteuil éduquent et forment plus de 14 000 jeunes en difficulté. Pour trouver un établissement des apprentis d'Auteuil : apprentis-auteuil.org

ATD Quart Monde

ATD Quart Monde milite pour l'accès de chacun aux droits fondamentaux. Pour trouver vos contacts régionaux et avec eux identifier l'antenne locale la plus proche de votre ville : atd-quart-monde.fr

La Fédération des centres sociaux

Implantés au cœur des quartiers, dans les villes et en milieu rural, les centres sociaux sont ouverts toute l'année à tous les habitants, et selon leurs implantations peuvent avoir des actions envers les familles fragiles, les jeunes et adolescents en difficulté. Pour les contacter : centres-sociaux.fr

Habitat Humanisme

Association qui lutte contre le mal logement et agit en faveur de l'insertion des personnes en difficulté, Habitat Humanisme fédère des associations départementales et régionales. Pour contacter l'association la plus proche de votre groupe : habitat-humanisme.org

Les Maisons d'Enfance à Caractère Social (MECS)

Etablissements sociaux et médico sociaux spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs et fonctionnant en internat complet ou en foyers ouverts. Les éducateurs des MECS accompagnent les projets de vacances des enfants et jeunes qu'ils accueillent. Pour prendre contact : anmeacs.fr

Le Rocher, Oasis des Cités

Le Rocher est une association d'éducation populaire, catholique dans son identité, laïque dans son objet. Ses huit antennes mettent en place des actions éducatives, sociales et culturelles avec les enfants, adolescents, adultes et familles des quartiers urbains en difficulté. Pour les contacter : <http://assolerocher.org/>

Le Secours Catholique

Déjà un partenaire pour de nombreux groupes SGDF, le Secours Catholique accueille et soutient les familles qui vivent dans la précarité. L'association développe des activités pour l'accès aux vacances et loisirs. Pour trouver les coordonnées : secours-catholique.org

Le Secours Populaire

En plus de ses actions de « solidarité d'urgence », le Secours Populaire accompagne les familles dans la durée, pour faciliter leurs démarches et l'accès aux droits, et notamment le droit aux vacances et aux loisirs. Contactez la fédération ou le comité du Secours Populaire proche de votre groupe : secourspopulaire.fr.

Service Jésuite des Réfugiés (JRS)

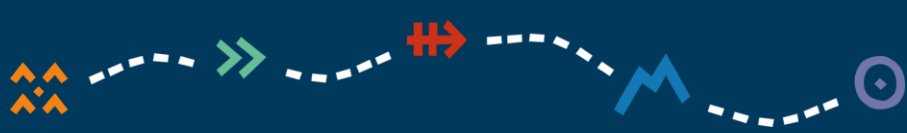
Association qui lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale des personnes déplacées de force de leur pays d'origine. Accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés : solutions effectives d'hébergement temporaire, soutien juridique, activités culturelles. Contact : <http://www.jrsfrance.org/>

Les paroisses

Le prêtre connaît des familles dans sa paroisse qui pourraient être intéressées par la proposition scout. Parlez-lui du camp scout que propose votre groupe !

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



Annexe 2 : Exemple de convention

Partenariat SGDF / Association « Agir pour tous »

Entre

Le groupe local SGDF Saint Pie V 25 rue des Fleurs 99 999 Riviera

Et

L'association « Agir pour tous » 75 avenue des Lilas 99 999 Riviera

Préambule

Depuis longtemps déjà, des liens existent entre les SGDF et l'Association « Agir pour tous ». Ces liens entre nos deux structures se renforcent, notamment dans le cadre de l'invitation des SGDF à rejoindre leurs camps d'été. Les SGDF et l'Association « Agir pour tous » essaient de mettre ainsi leurs structures au service d'une volonté commune : offrir aux jeunes en difficulté sociale une expérience éducative enrichissante. Nous partageons et promouvons dans le cadre de ces actions les mêmes valeurs pédagogiques qui favorisent le développement global des jeunes en les responsabilisant, en les aidant à devenir autonomes et acteurs de leur vie, mais aussi en leur permettant la découverte de leur environnement et de la vie de groupe. Nous proposons à ces jeunes des espaces de socialisation et d'éducation. Nous les reconnaissons et acceptons leurs spécificités, parfois religieuses. Nous accueillons leurs différences comme une richesse et une chance. Les SGDF et l'Association « Agir pour tous » souhaitant poursuivre dans cette voie des actions communes et s'associer dans un projet commun, entendent s'engager et fixer les orientations de ces actions par la présente convention de partenariat.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

Le groupe Scouts et Guides de France et l'Association « Agir pour tous » s'engagent dans un partenariat éducatif et financier pour une période de un an afin de proposer des activités de scoutisme au sein du groupe à des enfants de 6 à 14 ans.

Article 2 : Le public visé

Sont concernés les enfants (8-14 ans) suivis par l'équipe locale de l'Association « Agir pour tous ». Le groupe local SGDF s'engage, en fonction des places disponibles, à accueillir cet été des enfants sur ses camps.

Article 3 : Le projet

Objectif

Proposer des activités de scoutisme en direction des jeunes qui rencontrent des difficultés économiques, sociales ou familiales.

Objectifs pédagogiques



Favoriser le développement des jeunes accueillis. Eduquer à l'autonomie et à la vie d'équipe. Encourager la mixité sociale.

☞ Modalités pratiques du projet

Les enfants concernés et suivis par l'Association « Agir pour tous » seront accueillis dans un camp d'été Scouts et Guides de France. L'Association « Agir pour tous » s'engage à créer le lien entre les familles et les responsables et chefs SGDF.

☞ Evaluation

La réunion d'évaluation donnera lieu à un bilan qui devra être rédigé après le camp.

Article 4 : Adhésion

Tous les animateurs et les enfants accueillis qui participent aux activités proposées sont adhérents du mouvement SGDF.

Article 5 : Cotisation

Une cotisation Scouts et Guides de France de 23€ est demandée aux enfants participant aux activités. Elle est obligatoire et prise en charge par l'Association « Agir pour tous » ou par les familles.

Article 6 : Encadrement

L'équipe d'animation est composée de trois chefs Scouts et Guides de France. Cette équipe assure la gestion et le suivi du projet décrit ci-dessus. Ils se forment en passant le BAFA. 1 animateur de l'association « Agir pour tous » viendra aider les chefs Scouts et Guides de France, pendant une partie ou toute la durée de l'accueil.

Article 7 : Responsables du projet

Deux responsables du projet sont nommés : Claude BOUQUET, Responsable de groupe des Scouts et Guides de France et Angélique TERREAU, Animatrice de l'Association « Agir pour tous »

Ils sont chargés de :

- établir et suivre le plan d'action,
- superviser le budget du projet,
- évaluer le projet.

Article 8 : Le financement

Les activités sont déclarées en tant qu'accueil de scoutisme. L'équipe d'animation du groupe en lien avec l'Association « Agir pour tous » fixe pour chaque activité la participation financière des familles et le complément éventuel à apporter par chacune des associations partenaires.

Article 9 : Renouvellement

A l'issue de la première période d'un an, cette convention pourra être renouvelée après une réunion d'évaluation qui aura lieu au plus tard un mois avant l'échéance de cette convention, chacun des partenaires pouvant se retirer à l'issue de cette période.

Fait à Riviera, le 01-06-2018.

Signatures :

Pour utiliser et personnaliser cette convention :
retrouvez sa version Word [en cliquant ici](#)

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.

